

# News UNSA

## CSE

### avril 2021



#### Information du CSE sur le projet de services TER en gare de Lyon Part Dieu (DDL Krono)

Ce projet s'étend de 2021 à 2024 en gare de Lyon Part Dieu et conduira à plusieurs réorganisations concernant le service au client et les processus opérationnels qui les sous-tendent.

D'ores et déjà, pour l'UNSA-Ferroviaire, le bilan EMPLOI présenté lors de cette 1<sup>ère</sup> réorganisation pour l'équipe plateforme est trop lourd

- 8 postes supprimés (-12 AMV + 4 CSRMV)
- 32 postes au Cadre d'Organisation pour 40 aujourd'hui.
- La réserve est sous-dimensionnée (9 postes)

Côté Social : 4 Concertations Spécifiques de Projet (CSP) se sont tenues depuis Janvier 2021 et l'UNSA-Ferroviaire a fait part, à chacune de ces CSP, des questions remontées par les agents (missions du coordonnateur plateforme, habilitations, questions sur certaines références, perte d'EVS...). Le bilan emploi a évolué au fur et à mesure des CSP pour passer de -12 postes à -8 postes sur la plateforme.

L'UNSA-Ferroviaire a questionné l'Entreprise sur les limites de la poly-compétence envisagée. (Ce sujet anxiogène a d'ailleurs été identifié par la Direction). Des formations se devront d'être dispensées.

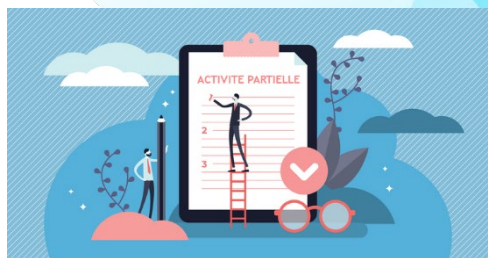
Pour l'UNSA-Ferroviaire, la qualité de service offerte aux voyageurs passe par une présence humaine INDISPENSABLE en gare de Lyon Part Dieu (400 TER / jour et 32 Millions de Voyageurs par an). Nous ne cessons de le revendiquer : Il faut du PERSONNEL en gare, visible et disponible pour les clients.

Seule l'UNSA-Ferroviaire a revendiqué l'ouverture du MRH 00201 en complément du RH 00910 pour les agents concernés par ces évolutions d'emplois.

Prochaine étape : Consultation du CSE le 27 Mai pour mise en œuvre envisagée au 1<sup>er</sup> Juin 2021



## Information sur l'activité partielle de longue durée



L'UNSA-Ferroviaire a été la 1<sup>ère</sup> organisation syndicale, en termes de représentativité, à signer cet accord qui garantit l'emploi et la rémunération des salariés SNCF.

- **EMPLOI** : Protection des salariés contractuels contre le licenciement économique et garantie d'emploi des salariés statutaires
- **NIVEAU D'ACTIVITE** : l'APLD ne pourra pas excéder 40% du temps de travail (50% avec autorisation de la DIRECCTE)
- **REMUNERATION** fixe à 100% et niveau de rémunération globale ne pouvant être inférieur à 80% du brut des 12 mois précédents le 1<sup>er</sup> jour d'APLD
- **FORMATION** : le salarié peut activer son Compte Personnel de Formation (CPF)

### POUR NOTRE CSE :

- ✓ Toutes les catégories de personnels qui travaillent sur le périmètre du CSE TER AURA sont éligibles à l'APLD, sauf pour les métiers de la maintenance (maintien d'une activité maximale)
- ✓ Le dispositif d'APLD se substitue rétroactivement au dispositif classique (rétroactivité au 01.03.2021)
- ✓ Estimations prévisionnelles d'APLD au 28.04.2021 :
  - Conduite 10%,
  - ASCT 10%,
  - Encadrement Opérationnel des Directions de Lignes 5%,
  - soit un total de 4% des salariés du CSE TER AURA

La délégation UNSA a exigé, comme le prévoit l'Accord National, la mise en place d'une Commission de Suivi avec les organisations signataires de l'accord.

## Présentation du rapport annuel 2020 de la médecine du travail

De nouveaux Risques Psycho-Sociaux sont apparus en 2020 suite à la crise sanitaire : Isolement (lié au télétravail ou non), stress lié à la pandémie, RHR difficiles pour les roulants (problématique des lieux de couchage et de repas), charge de travail modifiée, agents maintenus en poste pendant le 1<sup>er</sup> confinement alors que d'autres étaient en activité partielle...

L'UNSA-Ferroviaire revendique une médecine du travail de PROXIMITE et DISPONIBLE et pour l'ensemble des salariés du CSE TER AURA.

Le Médecin du Travail a eu un rôle majeur en 2020, et continue plus que jamais à accompagner les salariés confrontés au COVID 19 et à de nombreuses réorganisations. L'Entreprise, au plus haut niveau, se doit de remplacer les médecins absents pour des services de santé au travail efficaces .



## Information sur le projet de nouvelle organisation des ateliers de L'UO CHAMBERY du TC AURA

La création de 3 unités (électrique, dépannage et mécanique) avec pour chacune DPX, ADPX et référent, suscite des questions et des inquiétudes très fortes pour les agents.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, il est important de préserver un maximum d'emploi sur le site de Chambéry, et la polyvalence se doit d'être très organisée. N'hésitez pas à contacter vos représentants UNSA-Ferroviaire.

Un cycle de CSP (Concertations Spécifiques de Projets) va s'ouvrir. Nous avons déjà de nombreuses questions concernant les formations, le développement de la polyvalence, l'organisation par métier, les roulements et les conditions de travail des agents...

En organisation syndicale responsable, l'UNSA-Ferroviaire est la seule organisation syndicale à avoir traité l'ensemble des sujets inscrits à l'ordre du jour de ce CSE

## **Prochaine séance ordinaire du CSE TER AURA le 27 Mai 2021** **CSE extra sur le sujet SURETE le 28 Mai 2021.**

Contactez vos élu·es UNSA Ferroviaire pour poser vos questions ou obtenir les PV de séances validés, ainsi que les comptes rendus des Concertations Spécifiques de Projet.

L'UNSA-Ferroviaire, créateur de lien social, vous informe et travaille à votre service.

Emmanuelle GIRAUD (RS) : [directunsa.dr@gmail.com](mailto:directunsa.dr@gmail.com)

Marta HERAUD : [marta.unsa@gmail.com](mailto:marta.unsa@gmail.com)

Cécile MOUSSET : [cecileunsa@gmail.com](mailto:cecileunsa@gmail.com)

Ingrid GRANJON : [ingridunsa@gmail.com](mailto:ingridunsa@gmail.com)

Valérie GIRY : [valerie.huyghe@sncf.fr](mailto:valerie.huyghe@sncf.fr)

Anne JACQUIOT : [anne.jacquot@sncf.fr](mailto:anne.jacquot@sncf.fr)

**N'hésitez pas à diffuser ce Flash largement autour de vous !**

Si vous souhaitez recevoir automatiquement les publications du CSE TER AURA, merci de faire votre demande par simple courriel adressé à [ur.lyon@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.lyon@unsa-ferroviaire.org) et de nous indiquer votre adresse mail personnelle.